

Enquête

Le cauchemar de la mère de famille a commencé avec cette terrible phrase : « Démarre ! Si tu déconnes, je t'égorge et je vends ton fils à des Gitans... »

AIX-EN-PROVENCE

Angela vient de garer sa 206 sur le parking, au pied de son immeuble, près de la gare de Fréjus, lorsqu'un type lui fait des signes, montrant avec insistance sa route avant droite. Un pneu crevé ? Sans réfléchir, la jeune femme, une enseignante d'une trentaine d'années, abaisse sa vitre passager. Elle n'a pas le temps de dire un mot, l'autre passe la main, ouvre la portière et s'engouffre dans la voiture !

— Je suis poursuivi par les flics, il faut que tu me sortes d'ici, lui dit-il en brandissant un couteau.

Et, jetant un coup d'œil sur le bébé d'un an, sanglé sur la banquette arrière, il ajoute : — Démarre, sinon je voustue, toi et tes fils...

D'abord, il veut 6 000 euros...

Il a suffi de quelques secondes, ce mercredi soir, pour faire basculer le destin d'Angela dans l'horreur. Tétanisée par la peur, la jeune maman ne peut qu'obtempérer. Suivant les consignes du sénégalais, qui parle avec l'intonation prononcée des « racailles » de banlieue, elle prend la direction de Roquebrune-sur-Argens. L'homme, le visage dissimulé par une capuche, en profite pour fouiller son sac à mains. Sans trouver d'argent, alors qu'ils arrivent à Roquebrune, il lui ordonne de s'arrêter sur un petit chemin désert. Il est près de 20 heures, la nuit est tombée.

— Passe à l'arrière ! lui lance-t-il.

Angela ouvre sa portière... Croit-il qu'elle veuille s'enfuir ? Il la saisit brutalement par les cheveux.

— Parci ! dit-il en l'obligeant à enjamber les sièges. Si tu déconnes, je t'etue et je vend ton fils à des Gitans !

Vendre son fils, léguer... Comment une mère peut-elle

La jeune mère et son enfant ont été séquestrés quinze heures

« Fais ce que je veux ou je tue ton bébé »

Un ravisseur semblait connaître toutes les petites routes du Var.

entendre de telles menaces sans devenir folle ? L'homme, qui a maintenant pris le volant, explique qu'il a besoin d'argent. Il veut 6 000 euros. Angela lui répond qu'elle ne dispose pas d'une aussi grosse somme. Et puis, si elle doit retirer de l'argent de son compte, il faudra attendre l'ouverture des banques, le lendemain matin.

— Pas de problème, on reste ensemble jusqu'à demain, lâche le type. Préviens ton mari, invente un truc pour le rassurer... Et fais gaffe à ce que tu lui racontes !

Il lui bande les yeux...

Angela s'exécute. A cette heure-là, ce 22 février 2006, son mari, comme tous les mercredis soirs, est en train de jouer au foot. Elle lui laisse un message sur son répondeur. Et la voiture continue de rouler. Via dauban, Taradeau, Lorgues... Le ravisseur semble connaître parfaitement les petites routes du Var. Avant que les commerces ferment, Angela obtient la permission d'acheter du lait pour son bébé, quel plaisir de faire. Et les heures passent, la nuit s'écoule, ponctuée de quelques haltes. En veine de confidences, l'homme raconte à sa prisonnière sa « vie pourrie », ses « échecs » ! Puis, près de Carcès, il se gare de-

vant un cabanon perdu en pleine campagne. Il force un volet puis entraîne Angela, avec son enfant, à l'intérieur de la maisonnette. Et, de nouveau, il parle d'argent.

— Mais tu as peut-être un autre moyen de me payer, lâche-t-il en repoussant soudain sa capuche.

Angela découvre son visage, une figure ingrate, avec un gros nez, un grain de beauté sur la joue droite. « Maintenant que je peux le reconnaître, il va nous tuer », pense-t-elle, terrorisée. Elle n'a plus qu'une idée en tête : échapper à ce salopard, pour sauver son enfant... Mais l'autre la pousse dans la salle de bains, avec son fils. Il lui bande les yeux, la colle contre le mur, lui ôte brutalement son pull et son soutien-gorge, et lui caresse les seins.

— Embrasse-moi comme tu embrasses ton mari ! ordonne-t-il.

Une cellule baptisée « Rapt 83 »

Angela obéit. Derrière elle, son petit garçon pleure... Sans s'en soucier, le type oblige la jeune maman à enlever son pantalon... Il lui caresse le sexe. Puis il lui impose une fellation. C'est alors qu'on entend une voiture faire un demi-tour devant le cabanon. Inquiet, le ravisseur se précipite à la fenêtre.

Hélas, on entend déjà le véhi-

cule repartir dans la nuit. Mais le jour se lève, l'homme est maintenant pressé de quitter les lieux.

— Rhabilles-toi, on va chercher de l'argent à la banque, dit-il.

Tous trois remontent dans la voiture, qui roule encore un bon moment avant de s'arrêter à Cuers, devant la Caisse d'Epargne.

— Tu retires tout ce que tu peux de ton compte, préviens le kidnappeur. Moi, je garde ton fils. Et si tu ne fais pas ce que je te dis, je le tue...

Au guichet, Angela obtient 450 euros. Mais au moment où elle retourne à la voiture, elle s'aperçoit que son fils est debout sur la banquette arrière. Détaché de son siège-bébé. Elle décide alors de tenter le tout pour le tout... Ouvrant brusquement la portière, elle jette les billets au visage de son ravisseur et emploie son petit garçon par le bras. Puis elle court s'enfermer avec lui à l'intérieur de la banque !

Surpris, l'autre démarre en trombe, sans demander son reste. Il est 9 heures du matin quand Angela, en larmes, demande aux employés d'appeler la gendarmerie. Elle est sauvée, son bébé aussi. Elle vient de passer quinze heures de cauchemar entre les mains de son bourreau...

Enlèvement, séquestration et viol : à la Brigade de recherches

de Fréjus, l'adjudant Roger Camoin fait aussitôt le rapprochement avec trois autres affaires similaires qui ont commencé à créer un climat de psychose dans le Var. A tel point qu'une cellule, baptisée « Rapt 83 », travaille en permanence sur ces dossiers.

La première affaire date du 16 juillet 2004. Ce jour-là, une commerçante de Roquebrune-sur-Argens est agressée par un individu armé d'un couteau alors qu'elle monte dans sa voiture. L'homme exige « de la thune et la carte Bleue ». Puis il l'emmène dans un cabanon, en pleine forêt. Là, les mains

attachées à la tête d'un lit, la femme est contrainte de lui faire une fellation, avant d'être sodomisée à l'aide d'un objet en bois.

Deuxième agression le 10 novembre 2005. Une commerçante de la zone commerciale du Pont-de-Lorges, à Draguignan, est kidnappée à la sortie de son magasin. Même scénario, suivi d'une fellation. A cette différence qu'après avoir pris son plaisir, le pervers oblige sa victime à se rincer la bouche avec du vin et à se laver les mains avec du Synthol. Un moyen de supprimer toute trace d'ADN.

Le maniaque a commis plusieurs erreurs

La troisième affaire s'est déroulée le surlendemain, le 12 novembre, dans la zone commerciale de Sainte-Maxime. La victime, la gérante d'un salon de coiffure, a eu plus de chance que les deux précédentes. Elle a réussi à fausser compagnie à son ravisseur au moment où celui-ci voulait l'enfermer dans le coffre de sa voiture. Signe particulier : les véhicules de ces trois victimes ont tous été re-

trouvés incendiés, si bien que les gendarmes ne disposent d'aucune empreinte du violeur en série...

Ce 23 février 2008, c'est donc sans surprise que les enquêteurs de la BR de Fréjus découvrent, quelques heures plus tard, l'épave de la 206 d'Angela sur un parking de Luc-de-Provence. La voiture est calcinée. Mais, cette fois, le maniaque a commis plusieurs erreurs...

D'abord, il s'est montré à visage découvert à la jeune mère de famille, ce qui va permettre aux enquêteurs d'établir un portrait-robot. Ensuite, il a laissé une empreinte

génétique sur le coffre de la voiture. Les enquêteurs, en outre, finissent par localiser le cabanon où Angela a été violée. Ils découvrent à l'intérieur plusieurs empreintes digitales exploitables.

Toute la panoplie du violeur...

L'enquête s'emballe. Le 4 mars, les gendarmes apprennent par le fichier central que les empreintes sont celles d'un certain Moustapha Boudaoud, un malfrat de 31 ans déjà condamné à trois reprises pour des histoires de vols et de stupéfiants. Boudaoud est officiellement domicilié aux Arcs, chez sa mère. Mais quand les hommes en uniforme s'y présentent, il n'y est plus...

On finit par retrouver sa trace à Brignoles où il est interpellé le 22 mars suivant... Dans son sac à dos, des gants, un bonnet, des lunettes noires, du ruban adhésif, de la ficelle, des torchons pour servir de bâillons, et une bouteille d'alcool destinée à mettre le feu aux véhicules de ses victimes. Toute la panoplie du violeur...

— Je suis soulagé que vous m'ayez arrêté, déclare d'emblée Moustapha Boudaoud à l'adjudant Roger Camoin !

Il reconnaît sans difficultés quatre agressions, et en avoue spontanément trois autres ! Des affaires qui, faute d'éléments matériels, avaient été classées sans suite...

Les deux premières remontent aux mois de juillet et décembre 1995. La troisième, plus récente, date du 8 juillet 2005 et aurait pu avoir une issue dramatique... Ce jour-là, Boudaoud enlève, sous la menace d'un couteau, une jeune femme et son fils de 5 ans. Il les enferme dans le coffre de leur Opel Zaffira. Mais en s'arrêtant pour tirer de l'argent avec la carte Bleue de sa

« J'ai hésité à faire demi-tour et à revenir l'écraser... »

captive, il néglige de mettre le pied au contact. Alerté par le bip sonore qui signale cet oubli, la jeune mère comprend qu'elle est seule dans le véhicule ; elle parvient à se faufiler dans l'habitacle, à actionner la fermeture centralisée des portières et à démarrer au moment où Boudaoud réapparaît !

— J'ai hésité à faire demi-tour et à revenir l'écraser, avouera la femme aux enquêteurs.

Ceux-ci découvriront encore, durant l'interrogatoire, une huitième victime, une infirmière enlevée à Cuers le 30 décembre 2005, alors qu'elle venait de s'arrêter à un carrefour. La jeune femme a été libérée un peu plus tard en rase campagne, dépouillée de sa carte Bleue et de ses bijoux, mais ayant échappé à toute violence sexuelle...

« Il sentait l'alcool, il était violent »

Au premier jour de son procès, le mercredi 28 octobre 2009, Moustapha Boudaoud affiche devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence un air content auquel on ne croit guère. Il n'a jamais manifesté de regrets, il n'a jamais demandé pardon à ses victimes... Mais il espère visiblement obtenir des jurés une condamnation relativement clémente. Ce sera pas facile.

A peine arrivée à la barre, Angela, une jeune femme élégante de 33 ans, éclate en sanglots en croisant le regard de son bourreau.

— J'étais sûre qu'il allait nous tuer, mon fils et moi, affirme-t-elle après avoir relaté en détail ses quinze heures de calvaire.

Une autre victime, la gérante du salon de coiffure de Sainte-Maxime, vient témoigner de l'extrême agressivité de Boudaoud :

— Il sentait l'alcool, il était violent. Il me répétait sans cesse : « Si tu pleures, je t'égorge ». Ou encore : « Tu me fais chier, salope, connasse »...

Dans son box, l'accusé, grand, épais, moulé dans un pull blanc orné d'une panthère stylisée, tente de minimiser son rôle.

— Je n'avais pas besoin d'être violent, il suffisait que je leur dise que j'étais poursuivi par la police pour leur faire peur, explique-t-il avec cynisme.

A l'entendre, s'il agresseait des jeunes femmes, c'était pour les voler. Et s'il en a violé certaines, c'est qu'il a été pris de « pulsions incontrôlables »... Faux, vient dire à la barre l'adjudant Roger Camoin, pour qui Boudaoud est au contraire un ob-

sédu sexuel qui organisait méticuleusement ses agressions.

— C'est un prédateur qui part en chasse pour dénicher une proie, affirme le gendarme. Il n'hésite pas à observer les femmes qu'il cible, parfois durant des heures, pour s'assurer qu'elles sont seules. Puis il prend soin de ne laisser aucune empreinte derrière lui, en faisant systématiquement brûler les véhicules de ses victimes...

Etre clément avec un tel prédateur !

Le seul moment où l'accusé paraît sincère, c'est quand il reconnaît avoir de gros problèmes sexuels.

— Je suis un ejaculateur précoce, j'ai un complexe d'infériorité, dit-il aux jurés. Je ne pouvais pas sortir avec des femmes pour leur donner du plaisir... Alors, je pétais les plombs.

Mais lorsqu'à la fin des débats Boudaoud demande à ces mêmes jurés de le « laisser fonder une famille et de lui donner la chance de voir un jour grandir ses enfants », il ne suscite clairement que de l'indignation... Pour l'avocate générale, Martine Giacommetti, il n'y a aucune raison de se montrer clément avec un tel prédateur. Elle requiert trente an-

nées de prison, assorties d'une peine de sûreté de vingt ans. — C'était un châtiment excessif et disproportionné, estime ensuite M^{re} Nicole Pollak, pour la défense. Ce serait ni plus ni moins qu'une « peine d'élimination sociale ».

L'autre défenseur de l'accusé, M^{re} Yann Arnoux-Pollak — le propre fils de M^{re} Nicole Pollak — insiste sur le fait que Moustapha Boudaoud est sincère quand il « exprime son envie d'être soigné ».

— Je suis convaincu que cet homme est récupérable, conclut-il. Il faut lui donner une chance de s'en sortir...

Les jurés vont-ils se laisser émoouvoir ?

Après les témoignages pathétiques d'Angela et des autres victimes, les jurés d'Aix-en-Provence vont-ils se laisser émoouvoir ? Plus ou moins. Verdict : 25 ans de réclusion criminelle, sans peine de sûreté... Avec l'obligation, le jour où le condamné sortira de prison, d'un suivi socio-judiciaire de cinq ans. Les parties civiles ne peuvent cacher leur indignation. Grâce aux remises de peine, Boudaoud pourra être remis en liberté dès 2024. Il n'aura que 50 ans. Et qui peut croire qu'il sera guéri ?

Une enquête de